La Bibliothèque du Parlement

Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Aout 1889 No. 41.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





REPRODUCTIONS.

EXTASE.

J'étais seul près des flots, par une nuit d'étoiles.
Pas un nuage aux cieux, sur les mers pas de voiles.
Mes yeux plongeaient plus loin que le monde réel ;
Et les bois et les monts, et toute la nature,
Semblaient interroger dans un confus murmure
Les flots, les mers, les feux du ciel.
Et les étoiles d'or, légions infinies,
A voix haute, à voix basse, avec mille harmonies,
Disaient, en inclinant leurs couronnes de feu ;
Et les flots bleus, que rien ne gouverne et n'arrête,
Disaient en recourbant l'écume de leur crête :
C'est le Seigneur, le Seigneur-Dieu.

VICTOR HUGO.

PENSÉES.

—De grands coupables par l'esprit peuvent avoir des noms glorieux, mais cette gloire est d'un ordre que les cœurs chrétiens ne reconnaissent pas.

—La verge et la correction sagement employées donnent la sagesse et la vertu ; mais l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent, et couvrira son père et sa mère de honte.

—L'amitié et l'estime viennent du cœur ; c'est le cœur qui juge les actions, qui apprécie les dévoûments, qui sait ce qu'on doit de respect aux croyances des hommes, même lorsqu'on ne les partage pas.

—Le malheur des gens du monde est de vouloir faire de toute leur vie une distraction, tandis que la récréation ne doit être qu'un moment donné au repos, pour rafraîchir l'esprit et lui donner du nerf.

—Quand on est jeune, on se croit capable de tout soutenir et de tout supporter ; mais à mesure que l'on vieillit, on découvre dans les choses des difficultés qui nous font sentir notre faiblesse et le besoin que nous avons du secours de Dieu.

UN AMOUR.

RÉCIT D'AUTREFOIS.

—Si je ne me trompe pas, disait le père Antoine au moment où nous mettons notre lecteur parmi l'auditoire toujours nombreux de l'inépuisable conteur, le jeune homme s'appelait Georges Flamand, la jeune fille Thérèse Richon.

Georges était pêcheur, comme tous les habitants de la partie maritime de la Gaspésie. Pas laid du tout, malgré sa figure halée, bien planté, fort comme deux Turcs, enfin un fier gars !

Thérèse, sa fiancée, était le type de la fille du pêcheur, grande, bien proportionnée, les cheveux d'un menu blond, et les yeux bleus. Un peu naïve, mais chaste, mais prude, mais chrétienne autant qu'il le faut.

Aussi tous deux s'aimaient et devaient se marier à l'automne. Afin de gagner quelques sous pour la noce, Georges s'engagea durant l'été sur un navire en partance pour Terreneuve.

Le jour du départ, je ne sais quel pressentiment les assaillit, mais ce jour-là ils pleurèrent......

Elle ne voulait pas le laisser partir.

Lui, malgré son regret, cherchait à la consoler. "Il ne faut pas se peiner ainsi, ma future, lui disait-il, avec des larmes dans la voix, les trois mois de mon engagement seront bientôt passés, et tu viendras m'attendre là-bas sur la côte ; puis, après, plus de voyage, la pêche non loin, pour la nourriture, et le reste du temps...... à toi seule."

Mais rien n'y faisait.

Il s'arracha de ses bras et s'éloigna bien vite. Le devoir l'appelait. Georges avait donné sa parole, et vous savez, entre nous, parole de Canadien parole de Roi. Cependant son cœur était noyé. Il faisait tous les efforts pour empêcher les larmes de couler, mais au-dedans il pleurait.

Il est de ces moments où l'homme, bien qu'il soit fort, pourrait pleurer, ce semble, comme une créature.

***

L'époque du retour arriva. Thérèse s'en fut sur la côte bien souvent, mais rien, toujours rien.

La pauvre fille faisait peine à voir. Elle dépérissait.

Pourtant l'espérance la soutenait encore quand la nouvelle se répandit du naufrage durant la dernière tempête, de la perte du navire, corps et biens. N'ayant plus d'espoir, Thérèse manqua devenir folle.

Elle vécut encore longtemps, mais quand je la vis, ce n'était plus la fille d'autrefois. Sa figure était toute ridée, toute sèche.

***

Elle mourut, voilà bien vingt ans, subitement, disent les uns, de frayeur, disent les autres. Son fiancé lui serait apparu sur la grève et lui aurait reproché de rester trop longtemps sur cette terre pendant qu'il l'attendait là-haut pour jouir d'un bonheur durable.

***

Ce fut après sa mort qu'un brave garçon composit la chanson suivante, que je vais essayer de vous rendre, bien que ma voix tremblotte... et que je ne mène plus un air comme à l'âge de quinze ans.

Et le père Antoine chanta cette romance bien connue :

La mer est belle, vois là-bas,
Vois ma sœur notre barque neuve,
Qui va cingler vers Terreneuve,
C'est bien loin, mais ne pleure pas,
Dans trois mois, ici ma Thérèse,
Oh ! jure moi que tu viendras, que tu [viendras,
Voir si du haut de la falaise,
Au loin en mer tu ne me verras pas,
Voir si du haut de la falaise
En mer tu ne me verras pas.

Elle promit, trois mois après,
Trois mois après sur la falaise
Accourait la blonde Thérèse,
Pour ce beau jour parée exprès,
La brise épanchait son haleine ;
Georges c'est toi, tu reviendras, tu re- [viendras,
Mais rien, non rien, sur l'humide plaine,
Ce soir hélas ! je ne te verrai pas,
Mais rien, non rien, sur l'humide plaine,
Ce soir je ne te verrai pas.

Cependant l'heure s'écoulait
La nuit couvrait l'eau de son voile,
Thérèse aperçut une étoile,
Qui soudain au ciel noir filait,
Vers le port quittant la falaise,
Elle accourt en tendant les bras, en ten- [dant les bras,
C'était son étoile, ô Thérèse,
Ce soir hélas ! tu ne le verras pas,
C'était son étoile, ô Thérèse,
Ce soir tu ne le verras pas.

E. Z. MASSICOTTE.

LE DROIT DE SUFFRAGE.

Tel est l'important sujet traité par Mgr Freppel, dans une lettre pastorale qui a eu un immense retentissement. En voici les principaux passages, ceux qui expriment plus directement une doctrine qui est la même pour tous les pays :

1o Le vote n'est point un acte indifférent.

"On a beau dire que l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique, il n'en constitue pas moins un acte moral qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait, à aucun titre, être traité d'indifférent au regard de la loi divine. Eh quoi ! on appellerait indifférent un acte qui aura pour effet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux d'une commune, d'une province d'un pays tout entier !"......

2o L'électeur est responsable.

"L'électeur est responsable des votes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir ; or, c'était son devoir de s'éclairer au préalable, de ne donner sa confiance qu'à bon escient et de prendre à cet égard les informations nécessaires.

S'il ne les a pas prises, il s'est rendu coupable de négligence en matière grave ; et si, les ayant prises, il n'en a pas tenu compte, il a chargé sa conscience d'un poids lourd."..................

3o Un vote mauvais est irréparable.

"Comment revenir sur un vote ? Le mal est fait, et sans espoir de retour. On a beau se rassurer par la perspective d'une élection future, où le repentir sera suivi de meilleures résolutions, en attendant, le mal auquel on a si imprudemment participé, suivra son cours........ des lois détestables seront votées, des lois contraires aux droits de la famille et de l'Eglise, et sur lesquelles il sera difficile de revenir, parce qu'on y verra autant de faits accomplis.

4o L'abstention ne dégage pas la conscience. "Beaucoup s'imaginent qu'en s'abstenant de prendre part aux élections, ils déclinent ainsi toute espèce de responsabilité. Erreur manifeste ! Il y a deux manières de coopérer au choix de représentants indignes ; voter pour eux ou assurer leur succès par l'abstention...

"C'est un principe de morale que chacun est tenu de concourir au bien général, dans la mesure de ses forces. Quiconque s'y refuse manque à son devoir et charge sa conscience. Si le mal triomphe par suite de notre négligence à le combattre, quand il y a espoir de le vaincre, nous en porterons la faute et Dieu nous en demandera compte.

S'abstenir en pareil cas, se tenir à l'écart, au lieu de participer à l'effort cummun, c'est le fait d'un homme mal éclairé sur ses obligations ou peu soucieux de les remplir. Il n'y a pas de distance qui doive nous arrêter, ni d'affaire qui puisse nous retenir, lorsqu'il s'agit d'un acte aussi important.

"Ce sacrifice fut-il aussi lourd qu'il est léger, vous le devriez encore à vous-même ; à vos familles, dont l'avenir est entre vos mains ; à la patrie, dont la prospérité est la vôtre ; à l'Eglise que vous avez le devoir de défendre autant qu'il est en vous." A la suite de l'exposé si net des principes en pareille matière, Mgr Freppel aborde une autre face de la question : Comment faut-il voter ?

"Les catholiques doivent exercer en catholiques le droit de suffrage."

La conscience du chrétien ne se divise pas, dit en substance Mgr Freppel. Il est chrétien toujours et partout ; c'est-à-dire que toujours et partout il doit tendre au bien et repousser le mal ; respecter la loi divine ; obéir à l'Eglise ; sauvegarder, autant qu'il est en lui, les intérêts religieux ; favoriser l'expansion de la vérité, et procurer, dans les limites de son pouvoir, la gloire de Dieu.

Quand les députés représentent des catholiques et tiennent une ligne de conduite anti-catholique, c'est précisément parce que ces derniers n'ont pas exercé, en catholiques, leur droit de suffrage.

SCANDALES D'AGONIE.

Décidément, la Chambre des députés tient à finir dans le mépris et dans la boue. Il y a longtemps que la dissolution aurait dû lui arracher l'âme et la jeter au diable ; mais il était bon probablement qu'elle poursuivit jusqu'au bout sa carrière, afin de bien montrer au pays jusqu'où pouvaient descendre un amas d'hommes sans conscience, à la suite de quelques politiciens sans foi.

Aussi bien, les scandales succèdent aux scandales, toujours plus odieux, toujours plus épouvantables, éclaboussant tout, submergeant tout.

Durant la semaine passée, cela n'a point cessé.

Une fois de plus, au milieu de ces débats inouïs, on a pu constater que, dans cette majorité de radicaux, d'opportunistes et de modérés, les plus lâches, les plus odieux, les plus cyniques ont été ces hommes du Centre, ces modérés chez lesquels il n'y a point de principes, pour lesquels il n'y a que des intérêts, et les plus bas et les plus vils : leurs intérêts propres, uniquement.

Cette majorité qui, depuis la fameuse victoire des 363, a mis la France en coupe réglée, et lui a infligé la plus cruelle des humiliations : la tyrannie de la bassesse et le despotisme de l'avilissement ; cette majorité, sentant aujourd'hui l'heure de ses comptes venue, et bien venue, fait des efforts impossibles pour frauder le bilan.

Il ne s'agit point encore de ces budjets étonnants où l'on prétend montrer que la gestion opportuniste, *plus fatale que la guerre elle-même*, a créé la prospérité, et que ce peuple, courbé sous le poids de dépenses qui lui enlèvent chaque année 40 pour cent de son revenu, regorge de biens, et qu'on peut lui demander encore, lui demander toujours.

Il ne s'agit pas davantage de ces lois qui attaquent la vie morale de la nation, comme les dilapidations financières en ont attaqué la vie matérielle ; de ces lois de haine, de violence, de scélératesse qui, pour façonner la France à un esprit unique,—l'esprit de la révolution antichrétienne, franc-maçonne et athée—l'a divisée en deux camps irréconciliables.

Il s'agit aujourd'hui de la bonne renommée et de l'honneur des gouvernants, et de leurs lieutenants, et de leur majorité tout entière.

Le vieux proverbe disait : "La femme de César ne doit pas être soupçonnée."

De même tout ceux qui tiennent au gouvernement d'un peuple, le soupçon ne devrait pas les effleurer ; l'honneur et la dignité de leur vie devraient les placer au-dessus de toute atteinte ; les calomnies devraient à peine formulées, retomber impuissantes à leurs pieds : *telum imbelle sine ictu*.

C'est déjà trop que, dans l'Etat, quelqu'un d'entre les principaux donne prise à ces critiques, vraies ou fausses qui rongent et usent sans pitié les plus solides renommées.

Aujourd'hui, ce n'est pas un seul que, par hasard, les rumeurs publiques accusent, c'est tous ceux du gouvernement, tous ceux de la majorité. Et il semble qu'il n'y ait plus qu'un vaste syndicat d'exploitation de la France pour la gruger, la piller et la déshonorer.

Nous ne disons pas qu'il en est ainsi ; mais ce que tout le monde sent, comprend, voit, c'est que les choses se passent absolument comme s'il en était ainsi.

Est-ce que si elle avait conscience de la situation, la majorité agirait comme elle le fait, étouffant toute discussion importune, renvoyant sans cesse aux calendes grecques les interpellations gênantes ? Est-ce que cette majorité ferait naître d'autres interpellations, les discuterait sans désemparer, battrait des mains à des scènes réglées d'avance, à des inventions policières ? Est-ce que cette majorité n'irait pas d'elle-même au devant de la lumière sur les faits reprochés à certains ministres, au lieu d'expulser les députés courageux qui laissent échapper l'expression trop vive de leur indignation ?

S'imagine-t-on d'aventure que l'expulsion de M. Lejeune a lavé M. Constans ? S'imagine-t-on que l'expulsion de M. de Cassagnac a lavé M. Thévenet ?

Non, non. Et plus la majorité de radicaux, d'opportunistes et de modérés a mis d'ardeur à étouffer ces débats et à tailler des apothéoses aux ministres accusés, plus le pays pensera, plus le suffrage universel sera convaincu d'une immense et universelle complicité de toute la majorité républicaine.

C'est la conséquence même, la conclusion logique, inévitable de ces dernières séances de la Chambre. Les vilenies s'y sont étalées et la majorité ne les a point condamnées ; mais le pays les jugera, et l'on aura beau faire, beau menacer, violenter, terroriser, rien n'empêchera le grand verdict de condamnation contre l'opportunisme, ses tenants et ses aboutissants, d'être prononcé.

On assure que le ministère est très pressé de voir les députés s'en aller dans leurs départements. Nous le croyons sans peine. Mais ce n'est pas, à notre sens, le désir de n'avoir plus la Chambre à côté d'eux, et le désir de n'en plus faire qu'à leur guise, qui guide les ministres. Avec leur majorité et les preuves qu'elle vient de donner de son obéissance sans limites, les ministres n'ont rien à craindre.

Ce qui les ennuie, ce qui les pousse à abréger le plus possible la fin de la session, c'est la crainte intense, la peur formidable—comme celle qui frappe les consciences trop chargées,—de voir éclater, à propos de n'importe quoi, un scandale plus gros que tous les autres, capable de révéler au pays de telles turpitudes et une telle pourriture, que le gouvernement s'effronderait même avant le coup de balai électoral.

F. F.



Le Manitoba.

Jeudi, 1er Aout 1889.

LA LANGUE FRANCAISE ET LES ECOLES SEPAREES

Depuis quelque temps, certaine presse anglaise de cette province demande l'abolition de l'usage de la langue française, comme langue officielle ; on veut aussi faire disparaître notre système d'écoles séparées entre catholiques et protestants ; seulement il se présente une grave difficulté : ces deux privilèges nous sont garantis par la constitution même qui nous régit, et notre législature provinciale n'a pas le droit de changer la loi à ce sujet. Malgré que les choses en soient ainsi, nous avons cependant raison de croire que le gouvernement Greenway-Martin va, à la prochaine session, sinon tenter un changement radical, du moins, sans avoir l'air de s'attaquer aux principes, changer tellement les dispositions de la loi, qu'il ne nous restera rien ou presque rien de ces privilèges.

Les organes du gouvernement ne cessent, à tout moment, de revenir sur ce sujet et personne nous convaincra que ces journaux ne sont pas autorisés à parler comme ils le font.

Nous traversons une époque d'agitation dont les suites pourraient être bien fâcheuses.

Lors de la grande agitation de 1885, dans la province de Québec, nous avons recommandé la modération, surtout à cause du contre-coup qui ne pouvait manquer de se faire sentir là où nos compatriotes sont en minorité, comme nous le sommes ici. Il est vrai que nous plaidions alors notre propre cause ; mais nos bons amis de là-bas voulurent se montrer plus patriotes que nous sur cette question qui nous concernait plus qu'eux. Ils ne consultaient que leur propre force chez eux sans songer à l'isolement de leurs frères au dehors.

Cette agitation faite à propos d'un événement sur lequel il n'y avait plus à revenir, malgré tout le regret que l'on en put éprouver, a blessé, bien à tort sans doute, les susceptibilités d'un grand nombre de nos concitoyens d'autre origine que la nôtre, et aujourd'hui ils saisissent le premier prétexte venu pour faire une agitation à leur tour. C'est le contre-coup.

Ce contre-coup a été l'agitation de l'hiver dernier, dans Ontario, pour empêcher l'enseignement du français dans les écoles publiques ; ce contre-coup est encore l'agitation qui se fait actuellement pour abolir l'usage officiel de notre langue et le changement radical des lois scolaires, dans nos territoires du Nord-Ouest ; enfin, c'est aussi cette agitation gigantesque, à propos de la question dite des Jésuites, agitation qui est cause des mêmes excès de langage que nous eûmes à regretter en 1885.

Où tout cela va-t-il nous conduire ? Il y a dans chaque parti politique des hommes extrêmes dont la tête est montée par le fanatisme et qui cherchent constamment à soulever les masses. Aujourd'hui, l'on veut ni plus ni moins chasser, abolir ou détruire tout ce qui est français et catholique.

Or, pendant cette excitation, quelle est l'attitude de la presse française de la province de Québec ? Nous regrettons de le dire : en général, elle cherche à exploiter cette guerre que l'on fait au bénéfice et pour le plus grand bien de chaque parti. Les journaux conservateurs publient avec une sorte de satisfaction les discours d'un Charlton, parce qu'il est l'un des chefs du parti libéral, pendant que les journaux libéraux sont contents de reproduire les dévergondages de langage d'un McCarthy, qui a jusqu'ici joué un rôle important dans le parti conservateur.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'union et de bonne entente pour combattre ces agitations dangereuses dont les conséquences ne peuvent que nous amener des persécutions ? M. Laurier et ses partisans ont appuyé le gouvernement sur la question des Jésuites, pourquoi permettent-ils aujourd'hui à leurs amis et à leurs journaux d'encourager cette agitation, si ce n'est pour nuire au gouvernement conservateur ? D'un autre côté, pourquoi certains conservateurs d'Ontario s'agitent-ils à propos du français dans leurs écoles ? Il semble que l'on veuille faire de la politique exclusivement avec du fanatisme. N'y a-t-il plus d'arguments honnêtes pour défendre où attaquer un gouvernement que l'on ait à recouvrir à de pareils moyens ?

Ce qui se passe autour de nous prête à réfléchir, et grande sera la responsabilité de ceux qui auront des faiblesses au lieu de tenir fermes durant l'orage qui se prépare.

PROTESTATION CONTRE LES SPOLIATEURS DE ROME

Les citoyens catholiques de Saint-Boniface se sont noblement affirmés dans l'assemblée de dimanche soir, tenue dans une des salles du collège. Comme on l'exprime dans les résolutions, il était tout-à-fait dans l'ordre que des vœux distincts et formels fussent adjoints aux souhaits des Pères du Concile au sujet du rétablissement du pouvoir temporel de la papauté. La solution de cette grande question, qui est la question du jour, malgré tous les autres événements, n'aura pas seulement d'heureux résultats pour le clergé et la hiérarchie de l'Eglise en général, mais elle intéresse toute la chrétienté, jusqu'au plus humble des fidèles. Quand la tête est malade, les membres le sont aussi. Il est inutile de démontrer que l'affaiblissement du pouvoir du Souverain Pontife, la circonscription forcée de son action, et toutes les violences sacrilèges d'une armée de geôliers, gênent considérablement les rapports du Saint-Siège avec les nations chrétiennes. Dès lors, la communication de la vérité aux fidèles en souffre, et ces derniers se trouvent privés, au moins en partie, du droit exclusif qu'ils ont à la connaître dans toute son intégrité.

La démonstration de dimanche aura un bon effet. Elle aura dit à nos supérieurs ecclésiastiques que les hommes qui nous dirigent sont des hommes de foi, dont les convictions politiques ne gênent en rien l'unité commune de croyance et de pratique. Elle fera du bien à tous en rattachant les cœurs au respect et à l'amour du Saint-Siège. Enfin, elle attirera sur nous la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, et consolera ce saint vieillard, qui y verra une nouvelle preuve de l'attachement de ses enfants.

C'est Monseigneur l'Archevêque lui-même qui ouvrit la séance, à laquelle assistaient NN. SS. Grandin, Faraud et Clut, les notables de la ville, et un grand nombre de citoyens. Sa Grandeur exposa le but de la réunion, et on soumit successivement les résolutions suivantes à l'assemblée :

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

Résolu :

Que les catholiques de la ville archiépiscopale de Saint-Boniface, profondément touchés des malheurs du Père commun des fidèles, désirent s'unir aux Pères du premier concile de cette province ecclésiastique pour exprimer à l'Illustre et Saint Pontife qui orne aujourd'hui la chaire de Saint-Pierre, leur attachement inaltérable à son auguste Personne et à ce siège de Pierre, lequel, comme un phare lumineux, a de tout temps, non-seulement guidé les âmes dans les sentiers de la vie spirituelle, mais a de plus été pour les intelligences le principe de toutes clartés pour les libertés humaines, leur plus ardent et plus sincère protecteur, et pour l'ordre social, le boulevard le plus inébranlable.

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

Résolu :

Que les catholiques de Saint-Boniface, à l'instar des fidèles du monde entier, font entendre les protestations les plus vives contre l'envahissement des Etats Pontificaux.

L'affection et la reconnaissance des peuples pour les services éminents qu'ils en ont reçus ont fait à la Papauté une souveraineté qui a été agrandie et consacrée par les princes catholiques et le droit public européen—les siècles sont venus ajouter leur sanction à cette souveraineté. La violation de l'indépendance et des domaines du Saint-Siège, l'occupation continue de Rome constitue une spoliation sacrilège contre laquelle s'élève avec indignation la conscience de tous les catholiques.

TROISIÈME RÉSOLUTION.

Résolu :

Que les catholiques de Saint-Boniface unissent leurs voix à celle de la catholicité toute entière pour réclamer le rétablissement du pouvoir temporel du Saint-Siège, persuadés que ce rétablissement serait, en outre pour les nations minées par les erreurs anti-sociales, le commencement d'une réforme qui amènerait l'ordre, la confiance et la paix dans les esprits et dans le monde.

QUATRIÈME RÉSOLUTION.

Résolu :

Que nous avons vu avec douleur et stupéfaction les ennemis de l'Eglise aggraver les offenses dont ils abreuvent constamment l'Auguste Pontife Romain par l'érection, le jour de la Pentecôte, dans la ville des Papes, d'un monument à l'apostat Giordano Bruno, religieux deux fois transfuge, hérétique condamné, dont l'opiniâtreté contre l'Eglise a duré jusqu'au dernier souffle. L'apothéose de ce vil et immonde personnage est surtout l'apologie de la raison humaine révoltée contre Dieu. Des bannières portant l'effigie de Satan rendent cette signification plus manifeste et ces impiétés plus criminelles et plus détestables. Nous comprenons que le Saint-Père ait pu dire à cette occasion que l'abomination et la désolation étaient dans le lieu saint. Pour consoler l'Auguste Pontife et pour protester contre cet attentat, nous nous déclarons les enfants soumis de l'Eglise; nous proclamons que nous tenons tout de Dieu, l'être, notre raison, toutes nos facultés et tous nos biens; nous voulons travailler à l'avènement du règne social de Jésus-Christ en instituant notre vie selon les principes de la foi chrétienne. Et dans l'espoir que cette effusion de sentiments lui aura été agréable, nous demandons humblement au Saint-Père de nous bénir, de bénir notre pays et tout le peuple canadien.

La première résolution fut présentée par l hon. sénateur Girard et appuyée par le juge Prud'homme. Avec son habileté bien connue et son élocution facile, M. Girard sut très-bien prouver et faire sentir la position désastreuse faite au Saint-Siège par le vol sacrilège des biens et revenus qui lui sont si nécessaires dans l'exercice de ses pouvoirs et de sa juridiction. En appuyant la motion, M. Prud'homme exposa avec éloquence les bienfaits de la papauté dans tous les âges du christianisme. Le Pape, arbitre de l'univers, n'a jamais cessé d'être le plus puissant défenseur de la justice, le plus grand protecteur des opprimés, le modérateur impartial des rois et des grands.

Son honneur le juge Dubuc proposa la deuxième résolution. Après avoir exposé avec une grande érudition l'origine et les grands principes du droit de propriété, et démontré l'application qui en a été faite par les sociétés, l'orateur fit comprendre que le Souverain Pontife avait un droit imprescriptible au domaine temporel, sa propriété absolue par droit de succession. Cette résolution fut appuyée par l'hon. M. LaRivière. Dans un discours bref, mais très énergique et vivement applaudi, l'honorable Monsieur repassa sommairement l'historique du domaine temporel depuis Pepin le Bref jusqu'à nos jours, retraça les obligations des puissances envers la papauté, et termina par les vœux les plus chaleureux pour le succès de la cause de Dieu et de l'Eglise.

En présentant la troisième résolution, l'hon. M. Prendergast lut un excellent travail, exposant la similitude de la situation actuelle du Saint-Père avec celle de Pie IX lors de sa fuite à Gaëte, et exprimant l'espoir que les puissances européennes finiraient par reconnaître avant longtemps la nécessité du pouvoir temporel et du séjour indépendant du Pape à Rome, comme elles le firent au lendemain de la fuite de l'illustre et regretté prédécesseur de Léon XIII. M. S. A. D. Bertrand appuya cette proposition, en approuvant pleinement les remarques du proposant.

La quatrième résolution fut présentée par M. T. A. Bernier. L'orateur nous fit l'histoire de l'infâme renégat Bruno que les révolutionnaires de Rome, dignes successeurs de Garibaldi, Mazzini, etc., viennent d'exhumer, et dont ils viennent de chanter la honteuse et scandaleuse défection. Il termina par des considérations sérieuses sur l'état dépravé de la société actuelle. C'est Satan qui dirige tout, c'est Satan qui redouble d'efforts pour anéantir le règne de Dieu, c'est Satan qui veut en finir avec la papauté dont le prestige et l'action ont toujours nui à la réussite de ses desseins infernaux. M. F. Chénier appuya en peu de mots cette dernière résolution.

L'assemblée se sépara à une heure avancée. Cette série de résolutions, après avoir été signée, sera transmise au Saint-Père.

ECHOS DU CONCILE

Mgr Grandin est parti lundi pour Saint-Albert. Il avait été précédé de ses deux vicaires généraux, les RR. PP. Lacombe et Leduc, qui ont laissé Saint-Boniface à la fin de la semaine dernière.

***

Mgr Clut est parti hier soir pour Montréal, où il séjournera quelque temps chez les Pères Oblats de l'église Saint-Pierre. Il est presque certain que Monseigneur passera ensuite en France. Comme sa santé ne lui permet pas de retourner immédiatement sur les rives du Mackenzie, il continuera l'œuvre de zèle commencée dans le généreux archidiocèse de Montréal. Par ses prédications émouvantes, il recrutera des missionnaires pour ces régions lointaines du Nord, et il enverra aux pauvres missions sauvages les aumônes qui lui seront remises à cette fin.

***

On dit que Mgr Faraud ne retournera pas au lac Labiche. Après une vie laborieuse, ses infirmités l'empêchent d'exercer plus longtemps les fonctions augustes de l'épiscopat dans un pays où les distances ne se parcourent pas aussi facilement qued ans le nôtre. Il est assez probable que dans le cas où Sa Grandeur laisserait définitivement son vicariat, un autre missionnaire serait bientôt appelé à le remplacer.

***

Mgr l'archevêque dont la santé est si faible depuis ces dernières années, a pu supporter avec énergie les fatigues occasionnées par les travaux du concile. Il a pu assister assidûment à toutes les séances et prendre la part la plus active dans la direction des délibérations. Aujourd'hui, quoique quelque peu fatigué, Monseigneur est heureusement dans un etat de santé relativement bon.

LES HEURES DE TRAVAIL

Tous les gouvernements veulent résoudre ce problème difficile. Dans la dernière élection présidentielle aux Etats-Unis, les plus belles promesses ont été faites par les deux partis pour allécher l'ouvrier, et, par là, capter son vote. Tout le monde admet que les trop longues heures d'un travail assidu et fatigant ruinent la santé et affaiblissent les facultés intellectuelles. Mais quand l'intérêt parle.....

Voyez sortir par centaines des manufactures ces jeunes gens dont les figures devraient s'épanouir de santé. Ils sont à la fleur de l'âge. Un teint maladif et un œil terne remplacent la fraîcheur de la jeunesse. On les fait travailler rudement de dix à douze heures par jour, quelques fois au-delà. Je ne parle pas des heures *extra* où le travail est libre et plus rémunératif. Le conducteur de chars urbains est exposé aux intempéries des saisons, au froid de 40 degrés comme aux chaleurs brûlantes de l'été, de sept heures du matin à dix du soir. Où sont les joies de famille, le repos même, pour ce dur travailleur qui passe sa vie à travailler, manger et dormir ? Le sort du tailleur n'est guère plus enviable : courbé sur les ciseaux ou sur l'aiguille, souvent de quinze à seize heures par journée de vingt-quatre heures, dans une atmosphère pesante, chaude, où il use sa vie lentement. A quarante ans, il est éreinté. Et le patient compositeur qui déchiffre, debout du matin au soir nos vilaines écritures. Heureux encore si tous pouvaient avoir de l'ouvrage. Les employés d'hôtels et beaucoup de commis (je ne parle pas des commis de la Baie d'Hudson) sont sur le même pied.

Il n'est donc pas surprenant que les ouvriers fêtent un peu le dimanche. Heureusement que l'on entame rarement le dimanche en Amérique.

La conséquence immédiate de cet excès de travail est de faire chômer nombre d'ouvriers ne demandant qu'à gagner du pain. Ce que les uns font, les autres ne peuvent pas le faire.

Par exemple, en Angleterre, parmi la crême des ouvriers, dans l'aristocratie du travail, si l'on me permet de m'exprimer ainsi, où la condition est relativement avantageuse, où le temps est fixé à neuf heures, neuf sur cent ouvriers manquent d'ouvrage. Qu'est-ce donc ailleurs, quand on fait travailler follement quinze, seize heures par jour ? Ce que les uns font de trop en ruinant leur santé, les autres en souffrent. Pas d'ouvrage. Voilà une des causes du paupérisme et une porte ouverte au socialisme. Cet état de chose crée naturellement des mécontents

Mais, disent les capitalistes, "la réduction des heures de travail augmentera le prix de la production et nous serons ruinés par la concurrence étrangère."

D'abord, la plupart des industries purement domestiques sont à l'abri de cette concurrence, par exemple tout ce qui est de consommation journalière. Les tailleurs, les maçons, les briquetiers, les plombiers, en sont exemptés. Ensuite le manufacturier y regagnerait sur la qualité des objets fabriqués. D'ailleurs, la douane est là. Notre système de haute protection peut en dire quelque chose. Si l'on fait à tant la pièce les capitalistes devront crier encore moins.

Par quel moyen arriverait-on à rendre à peu près uniformes et supportables les heures de travail, surtout chez l'ouvrier. Sera-ce possible dans les assemblées tapageuses des unions ouvrières (*trades unions*) ? Evidemment non, puisque, malgré le bien qu'elles ont pu faire, et les promesses brillantes qu'elles font scintiller, elles ne renferment dans leur sein qu'un nombre bien restreint d'ouvriers. Elles ne représenteraient pas le sentiment général.

C'est au Parlement qu'il appartient de règler ces questions, car nous y sommes tous intéressés. Les divers gouvernements ont déjà pourvu à ce que les manufactures ne fussent pas le tombeau des ouvriers, en les rendant *habitables*, par des lois strictes sur l'hygiène, en défendant aux enfants au-dessous d'un certain âge de travailler et en réduisant le travail des femmes, etc.

C'est une question internationale. Serait-ce une utopie de croire que les pays manufacturiers, l'Angleterre et ses colonies, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis pourraient s'entendre sur cette question ? Il n'y aurait plus alors lieu de craindre cette fameuse concurrence étrangère dont on s'effraye tant.

On demande partout de réduire les heures de dix à huit. De cette manière, dit-on, les gages seraient mieux répartis, plus de monde auraient d'ouvrage, et le nombre des socialistes, anarchistes, etc., diminuerait considérablement ; car la faim est mauvaise conseillère. On achèterait une meilleure nourriture, de bons habits. Le peuple vivrait davantage de la vie de famille, il trouverait le temps de se recréer.

Mais en attendant que toutes ces belles choses se fassent, je conseillerais à mes compatriotes qui ont une nombreuse famille et un peu d'argent, de s'en venir au Manitoba s'établir sur nos terres fertiles. Rien n'y manquera, et, propriétaires de vos champs, vous limiterez à votre gré le temps du travail. Vous serez indépendants du capitaliste, votre propre maître et seigneur. L'infâme sifflet de la manufacture ne vous cassera pas les oreilles tous les matins. Cette année, même en dépit d'un peu de sècheresse, la récolte sera assez belle ; et rappelez-vous qu'une récolte passable au Manitoba l'emporte de beaucoup sur les meilleures des Etats-Unis et des autres provinces de la Puissance.

UBALD HÉLIO.

SERMON DE M. L'ABBE JOLYS.

Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs, tel que promis dans notre dernière feuille, une analyse complète du remarquable sermon qui a été prêché à la cathédrale par M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, mercredi de la semaine dernière, jour de la clôture du premier concile de la province ecclésiastique de Saint-Boniface :

Le texte du sermon a été tiré de l'Epitre de Saint-Paul aux Hébreux, chap. XIII. v. 17.

Obedite præpositis vestris et subjacete eis ; ipsi antem pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri.

Obéissez à vos parents et soyez leur soumis, car ils veillent pour le bien de vos âmes comme devant en rendre compte à Dieu.

L'orateur s'est attaché à montrer que dans toute société il doit y avoir une autorité. Une armée a son général, le vaisseau a son pilote, le troupeau a son pasteur, une société a son autorité, et l'Eglise a son chef, sa propre autorité.

Cette autorité a été établie par le Christ, et dans la société qu'il lui a plu de former : l'Eglise. Jésus-Christ est le fondateur de l'Eglise et il en est le chef suprême, *et il promet de rester avec elle jusqu'à la consommation des siècles.*

Au jour de l'Ascension, il remonte au ciel, mais il donne à ses apôtres la mission qu'il a reçue : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie.* Les apôtres l'ont ainsi compris. Ils disaient aux peuples : *Nous remplissons près de vous les fonctions du Christ.*

L'Eglise a les promesses de la vie éternelle. Son autorité doit durer comme elle. Elle ne finira pas avec la vie des apôtres. Les apôtres meurent, mais l'autorité leur survit. A leur tour, ils ont transmis leur mission. Et Saint-Paul dit aux successeurs des apôtres : *Vous avez été établis évêques pour régir l'Eglise de Dieu.* Et quand ces derniers seront près de passer, ils transmettront à une autre génération les pouvoirs qu'il auront reçus ; de là la hiérarchie de pouvoirs.

Les apôtres eurent un chef même avant d'être investis du pouvoir de gouverner l'Eglise. Parmi ses disciples, Jésus-Christ choisit Saint-Pierre et l'établit le chef ; il est le seul préposé au gouvernement de l'Eglise. Il a seul la charge de *confirmer ses frères* ; seul, comme le Christ, il sera le gardien de la vérité. Ainsi, l'Eglise chante à la fête de son premier monarque : *Tu es pastor ovium, princeps apostolorum, tibi traditæ sunt claves regni cœlorum.* Qui succède à Pierre dans sa chaire, lui succède dans ses droits, ses prérogatives et son autorité.

Grâce à cette autorité qui doit durer, l'Eglise triomphe du temps et de l'espace ; du temps qui renverse les empires et anéantit toutes les grandeurs, et de l'espace qui rend vains les efforts de l'homme. Illustre voyageuse, elle s'en va à travers les siècles, fait entendre partout la voix du Christ, et quand le temps ne sera plus, elle s'envolera dans le sein de Dieu. Elle aura passé en bénissant ce qui veut vivre et en maudissant ce qui veut mourir.

Dans la soumission de l'Eglise se trouve la vie. Platon avait dit : Il faut attendre que quelqu'un vienne nous instruire, il n'y a qu'un Dieu qui puisse le faire. Ce quelqu'un c'est Dieu parlant par son Eglise.

Si un homme veut m'imposer un symbole, et me dicter un décalogue, j'examine au nom de qui il parle. Et s'il n'y a là que l'homme, je passe outre. L'enseignement humain existe ; il est bon dans sa sphère. C'est lui qui va prendre pour l'éveiller l'âme humaine encore endormie dans les impuissances du premier âge ; mais la vérité toute entière, la vérité sans hésitation ni contradiction, la vérité sans défaillance, c'est l'Eglise qui la donne. Et en retour elle demande la soumission de son âge, et elle interdit tout doute. L'Eglise enseignante, c'est Dieu qui parle. Car Dieu *après avoir autrefois parlé à nos pères...... nous a dernièrement parlé à nous-même par son propre fils.* L'Eglise enseignante c'est Dieu qui continue de parler au monde par l'organe de l'homme.

L'impie ne le croit pas ; souvent il demande à quelle folie a pu nous conduire notre fanatisme, pour que nous placions dans l'âme et sur les lèvres de quelque vieillard qui demeure au Vatican, la vérité infaillible. Pourtant, c'est vrai ; là seulement est la vérité. Saint-Paul a dit : *nous ne vous prêchons pas, mais bien Jésus-Christ Notre-Seigneur...... Je vous ai livré ce que j'ai reçu, car je vous déclare que l'Evangile que je vous ai prêché n'a rien de l'homme.* Ecoutons l'Eglise puisque l'on nous transmet la parole de Dieu.

En outre, assemblés en concile, ces évêques ont fait des lois pour le bien des âmes. Ces décrets devront recevoir l'approbation de celui qui a la mission *de confirmer ses frères et dont la foi ne défaille pas.* A la suite des pasteurs, obéissons à l'Eglise. *Car celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain.*

De cet enchaînement de soumission et d'obéissance résulte la grande force de l'Eglise, véritable empire universel qui a été tant de fois rêvé, mais qui n'a sa réalisation que dans l'Eglise catholique.

Il y a souvent des réunions humaines en congrès pour délibérer au sujet des choses humaines. L'Eglise assemble aussi parfois ses princes en congrès sacrés pour édifier le temple des âmes. Et nous voulons être fidèles afin que pasteurs et troupeaux nous puissions répéter *les chants de gloire dans le temple de l'Eternité. Et omnes in templo ejus dicent gloriam.*

LE DROIT DE VOTE

A l'occasion de la révision qui se se fait des listes d'électeurs fédéraux, il ne sera pas hors de propos de mentionner ceux qui ont le droit d'être inscrits.

Ont droit de voter : Les sujets britanniques par naissance ou naturalisation, âgés de plus de 21 ans et réunissant une des conditions suivantes :

Propriétaires dans les cités d'immeubles ou terrains de la valeur de $300 et au-dessus.

Propriétaires dans les villes d'immeubles ou terrains de la valeur de $200 et au-dessus.

Propriétaires en tout autre lieu d'immeubles ou terrains valant $150 et au-dessus.

Occupants de ces propriétés.

Fils de fermier ou fils de propriétaire résidant sur la propriété de son père ou de sa mère depuis un an.

Locataires et fils de fermiers locataires, ne payant pas moins de loyer que $2 par mois, $6 par trimestre, $12 par demie-année ou $20 par année.

Pêcheurs possédant $150 de terre, bateaux ou agrès.

Personnes résidant depuis un an au Canada et possédant un revenu de $300 par année et au-dessus.

Rentiers retirant $100 par année et audessus.

Nouvelles Religieuses.

—Hier, à l'occasion de la Saint-Ignace, les RR. PP. Jésuites, du Collège, ont célébré la fête de leur fondateur.

—Les dépêches télégraphiques nous apprennent la nomination de Mgr John Walsh, évêque de London, Ont., au siège archiépiscopal de Toronto. On sait que ce dernier siège est vacant depuis plus d'un an, par suite de la mort de Mgr Lynch. Le nouvel archevêque est un homme éminent, dont les brillantes qualités en ont déjà fait une des gloires de l'épiscopat du Canada. Né à Mooncoin, Irlande, le 24 mai 1830, il fut ordonné prêtre le 1er novembre 1854, sacré évêque de Sandwich, Ont., le 10 novembre 1867, et transféré au siège de London le 3 octobre 1869.

—Dimanche, 11 août, à 3 heures de l'après-midi, s'ouvrira, dans l'église Sainte-Marie, de Winnipeg, une mission pour les paroissiens de langue française, devant se prolonger jusqu'au dimanche, le 18, inclusivement. Le prédicateur sera le Rév. Père Dazé, qui a été appelé de Montréal pour donner des retraites et missions dans presque toutes les paroisses de l'archidiocèse de Saint-Boniface.

L'ordre des exercices de la mission sera donné lors de l'ouverture.

Les bancs de l'église seront libres, et non-seulement les paroissiens, mais toutes les personnes désireuses de suivre les exercices de cette mission, seront les bienvenues.

—Les Religieuses Ursulines de Québec célèbreront, aujourd'hui, le 250me anniversaire de l'arrivée, en cette ville, de la vénérable Mère de l'Incarnation.

Sur la demande qui lui en a été faite, à cette occasion, par S. E. le Cardinal Taschereau, Léon XIII a accordé une indulgence plénière aux monastères de Québec, Trois-Rivières, Roberval et Stanstead.

De plus, Sa Sainteté a daigné accorder sa bénédiction à tous les membres de ces communautés et à leurs élèves.

Choses et Autres.

—A partir du 20 octobre prochain, le drapeau national américain portera 42 étoiles au lieu de 38. Ceci à cause de l'adjonction de quatre territoires : le Dakota du nord et du sud, Montana et Washington.

—La fabrication du fromage est maintenant bien répandue dans notre pays. Le Canada a exporté, l'année dernière, 1,409,000 boites, tandis que pour la même période, les Etats-Unis en ont exporté 1,408,000. Il est de notoriété publique que le Canada est mieux situé que les Etats-Unis pour la fabrication du fromage. Notre fromage est très estimé sur les marchés anglais. Il en sera ainsi aussi longtemps que nos fabricants s'efforceront de produire une marchandise de toute première qualité comme ils ont fait jusqu'à ce jour.

—La valeur des marchandises entrées pour la consommation au Canada, à l'exclusion de la Colombie, pendant les douze mois expirés le 30 juin est de $105 403 446, et le montant des droits payés sur ces marchandises est de $22,223,898, soit une augmentation de plus de six millions dans la valeur et de près d'un million et demi dans les droits perçus, sur l'année dernière. La valeur des marchandise exportées a été de $86,425,655 l'année précédente.

Près d'un million de piastres a été ajouté durant le mois de juin au credit des des déposants dans les caisses d'économie des bureaux de poste. Le montant total de dépôts est de $23,011,217.

—Le projet d'une exposition universelle à New-York en 1892, pour célébrer le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique a fait jeudi dernier un pas décisif, et est entré dans la voie pratique. La réunion des citoyens notables convoquée par le maire Grant a eu lieu dans la salle du gouverneur à l'hôtel de ville. L'assemblée était nombreuse et évidemment disposée à entrer dans l'esprit du projet d'exposition. Le maire Grant a exposé pour la forme les raisons qui militaient en faveur du projet, et plus particulièrement en faveur du choix de la ville de New-York, "la plus grande, la plus riche, la plus accessible" des Etats-Unis.

Après ce rapide exposé, M. Grant a été élu par acclamation président d'un comité général, dont M. William M. Spear a été nommé secrétaire. La réunion a voté ensuite à l'unanimité une résolution déclarant qu'une exposition universelle aura lieu dans la ville de New-York en 1892.

La mort subite de Dame Veuve J. B. Leclerc arrivée mardi soir, nous a causé une bien douloureuse surprise. Rien ne faisait prévoir une fin aussi prématurée. La défunte jouissait de l'estime générale. Elle était la mère de Madame Télesphore Pelletier et de MM. Jean-Baptiste et Joseph Leclerc.

Nous offrons à la famille nos plus vifs sentiments de condoléance.

TEMOIGNAGE D'AMITIE.

Il y avait soirée hier chez notre estimé concitoyen, M. François Levêque, à l'occasion du mariage de son fils, M. Jean-Baptiste Lévêque. Les amis de ce dernier n'avaient point voulu laisser passer l'occasion favorable qui se présentait de lui donner une preuve tangible de leur estime sincère. Ils lui offrirent en cadeau un magnifique buffet et exprimèrent au cours de l'adresse qui suit les vœux qu'ils forment pour le bonheur commun des nouveaux époux.

Cher ami,

Nous ne croyons pas venir jeter une note triste dans votre bonheur, en vous ramenant pour un instant à ce passé que nous vous félicitons d'avoir abandonné ; certain que nous, vos amis d'hier, nous serons encore ceux de demain.

Nos meilleurs souhaits de bonheur, vous les avez ainsi que votre aimable compagne, et nous vous prions tous deux d'accepter, en souvenir de cette époque si importante de votre vie, votre mariage, le léger cadeau que nous sommes heureux de vous offrir.

Puisse-t-il être témoin de jours aussi heureux que nous le désirons tous.

Vos Amis.

Saint-Boniface, 31 juillet 1889

PERSONNEL.

M. Elie Cayouette, beau-frère de M. Gédéon Cinq-Mars, de cette ville, est arrivé samedi de Sainte-Justine, Qué., pour passer deux ou trois semaines en promenade au milieu de nous.

Madame George Deschambault est arrivée dimanche dernier des environs du Fort-Cumberland en promenade à Saint-Boniface.

M. et Mme Amédée Manseau sont partis hier soir pour aller passer quelque temps en province de Québec.

Madame Trudel, la femme de notre directeur, sera de retour demain de son voyage en province de Québec.

Le Rév. Père Schmidt, S.J., préfet du Collège de Saint-Boniface, est parti hier soir pour Montréal.

M. Louis Carrière, de Saint-Laurent, Man., est mort à l'Hôpital de Saint-Boniface où il était depuis une dizaine de jours.

M. Roger Marion, M.P.P., est revenu hier d'une promenade de huit jours au Lac-des-Chênes.

Son honneur le lieut-gouverneur Royal était à Saint-Boniface au commencement de la semaine. Il est parti mardi pour Saltcoats, sur la ligne du *M. & N. W.*

Chronique Locale.

—Les patates nouvelles se vendent 60 cents le minot.

—Les récoltes sont commencées dans maints endroits de la province.

—Le pique-nique annuel de la C M B. A. aura lieu mardi le 6 courant au bocage Fraser.

—MM. Stovel & Cie ont obtenu le contrat pour les impressions du gouvernement provincial.

—Denis Tremblay, de Lorette, atteint d'aliénation mentale, a été conduit à la maison de santé, à Selkirk.

—Le tirage du lot qui doit être rafflé au profit de l'église Saint-Jean-Baptiste aura lieu samedi après-midi à l'hôtel de M. Tessier, Winnipeg.

—M. J. P. O. Allaire a loué les lots qui forment les coins de l'avenue Provencher et des rues Saint-Joseph et Dumoulin et se prépare à tenir là sa cour à bois.

—M. Edmond Marcoux a été élu, entre midi et une heure, aujourd'hui, conseiller pour représenter le quartier numéro deux au conseil de ville. M. François Lévêque a fait la proposition et M. E. R. Lloyd l'a appuyée.

—La meilleure maison pour acheter vos fruits nouveaux à bon marché est certainement la maison populaire de Anderson & Lemieux. Ils viennent de recevoir des pommes, bluets, pêches, poires, prunes bleues, melons, raisins, oranges, citrons, bananes. 245, rue Principale.

—C. M. Cole, le faussaire qui avait fait plusieurs victimes à Kingston, Halifax, Listowel et dans d'autres localités de l'est, et avait été emprisonné à Winnipeg pour un an, pour avoir fraudé la banque "British North America," s'est échappé de la prison vendredi et n'a pas été revu depuis.

—L'illumination est passée, mais il nous reste encore quelque chose de beau à voir, et une visite chez Anderson & Lemieux vous en convaincra. Venez voir les nouveaux cadeaux qui nous sont arrivés cette semaine et que l'on donne avec une boîte de Poudre à Pâte New Era. C'est la seule poudre qui, en fait de qualité, ne peut être surpassée.

—Les plaidoiries dans la cause de Martin Burke, accusé de complicité dans le meurtre du Dr Cronin, de Chicago, se sont terminées jeudi dernier, et le jugement a été défavorable au prisonnier. L'extradition aura lieu, et le chef de police de Chicago et plusieurs hommes sont arrivés à Winnipeg pour prendre charge du prisonnier et le conduire à Chicago.

—Chaque jour qui se succède apporte quelques nouvelles encourageantes relativement à la perspective des récoltes. Il n'est pas improbable, d'après la perspective qu'on en a jusqu'à présent, que nous aurons quelque millions de boisseaux de blé à vendre ou à exporter l'automne et l'hiver prochain. La qualité sera certainement une des meilleures que l'on ait eues.

—La photographie de tous les membres du concile a été prise ; nous avons eu occasion d'en voir l'épreuve et pouvons dire que c'est un portrait des mieux réussis. On pourra se procurer ce souvenir mémorable en s'adressant à M. J. M. Samson, rue Saint-Joseph Saint-Boniface Les dimensions du portrait sont de 14 x 18 pouces et le prix n'en est que de $2.00. 4in.

$50.00. $50.00.

Economie de cinquante piastres pour les personnes qui veulent s'associer pour faire venir du bois de construction, des lattes, du bardeau, des chassis, des portes, du papier à lambris de toutes sortes, au char.

Nous expédierons directement de la scierie à la station de chemin de fer la plus rapprochée de votre domicile, et vous économiserez par là le montant du fret jusqu'à Winnipeg et les frais d'un double chargement.

Jos. Davis, Gérant.

Economisez votre argent en nous donnant votre ordre pour bois de construction, bardeaux, chassis, portes, papier à lambris, et bois de chauffage et charbon. On parle le français. 3m. 16.5

—*Les Modes Françaises Illustrées* dans leur troisième année d'existence aujourd'hui, viennent, avec une nouvelle administration, d'inaugurer un service de *Primes Gratuites*, musicales qui ajoutent encore aux nombreux éléments de succès de cet excellent journal, indispensable dans toutes les familles : *Lecture, Modes, Musique, Travaux d'agrément ; Lingerie, Broderie, Crochet, Tapisserie. Etiquette, Education, Hygiène, Ameublement, Décoration de la maison*, etc. *Cuisine*, (*Recettes*). *Economie domestique*, etc.

52 Numeros par An $2.50 par An
Un Numero par semaine.

Les Abonnements sont de 6 *mois ou d'un an.* On peut payer *à raison de* 25 cents *par mois.*

Adressez—J. Lessard & Cie Editeurs
Les Modes Françaises Illustrées
1500, rue Notre-Dame, Montréal, (Canada), Boite 1110.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

29 juillet.—Cette année, comme les années précédentes, la fête patronale de notre paroisse a été célébrée avec grande pompe. En outre des paroissiens, un grand nombre de personnes de plusieurs parties de la province assistaient aux cérémonies qui eurent lieu à cette occasion. Le sermon a été donné en français et en anglais par le R P Drummond, S.J. Inutile de dire que le savant prédicateur sut montrer parfaitement la bonté de Sainte-Anne envers tous ceux qui l'invoquent. Grâce au zèle de notre bien-aimé curé, la dévotion à la Bonne Sainte-Anne se propage rapidement, non-seulement dans notre paroisse, mais aussi dans toutes les paroisses environnantes, et son désir le plus ardent est d'élever bientôt à notre patronne un temple digne de celle que viennent chaque année honorer tant de pèlerins.

La cérémonie religieuse du matin a été suivie d'un dîner offert par les dames de la paroisse, sous la direction des RR. SS. de la Charité.

—Mademoiselle Eugénie Desautels, fille de notre estimé concitoyen, M. J. B. Desautels, ainsi que deux Delles Girard, filles de M. Anaclet Girard, et nièces du Rév. M. Giroux, doivent entrer au noviciat des RR. Sœurs Grises de Saint-Boniface

Lorette,

29 juillet.—Hier, nous avons eu la bonne fortune d'entendre le R. P. Drummond, en route pour Saint-Boniface, et venant d'assister à la fête de Sainte-Anne.

Saint-Léon.

29 juillet.—La récolte a très belle apparence. Le blé est, dans bien des places, aussi beau que dans les meilleures années. On espère récolter 15 minots par arpent là où le blé est le moins beau. L'avoine a gagné beaucoup et promet un rendement de 40 à 50 minots par arpent. L'orge, quoique moins belle, a beaucoup gagné depuis les dernières pluies. Les patates sont magnifiques. Le foin est bien rare, mais vu l'abondance de paille, les animaux n'auront point à souffrir. En somme, les environs de Saint-Léon ont point ou fort peu souffert de la sécheresse.

—Les nouveaux colons commencent à arriver, et nous en attendons plusieurs autres avant l'hiver. Il y a encore beaucoup de belles terres à prendre et à acheter à Saint-Léon. Plus de cent familles trouveront encore de la place pour s'établir, soit à Saint-Léon même, soit dans les environs.

—Ceux qui veulent se rendre à Saint-Léon doivent prendre le chemin de fer Pacifique Canadien jusqu'à Manitou. M Ellis, avocat, de Manitou, a une liste de toutes les terres qui sont à vendre dans ces environs, et il pourra donner tous les renseignements nécessaires à ceux qui désirent acheter.

NAISSANCES.

Hamelin—En cette ville, le 26 courant, Madame François Hamelin, un garçon.

Gagnon—A Saint-Jean-Baptiste, le 29 courant, Madame Paul Gagnon, un garçon.

Fillion—A Saint-Jean-Baptiste, le 29 courant, Madame Mathias Fillion, un garçon.

MARIAGES.

Lévêque-Girouard—A la cathédrale, le 31 courant, M. Jean-Baptiste Lévêque, fils de M. François Lévêque, de cette ville, conduisait à l'autel Melle Octavie Girouard, fille de M. Frs. Girouard, de Sainte-Anne.

Daunais-Laliberté—A la cathédrale, le 23 juillet, M. Frédéric Daunais à Melle Marie Laliberté.

DECES.

Leclerc—En la ville de Saint-Boniface, le 30 juillet courant, à l'âge de 44 ans et 26 jours, Dame Angélique Déry, veuve de Jean-Baptiste Leclerc.

Martel—A Saint-Boniface-Ouest, le 30 juillet, à l'âge de 10 mois, Marie-Olive, enfant de M. Henri Martel.

Guilbault—En cette ville, le 30 juillet, à l'âge de 8 mois, Edouard, enfant de M. Romuald Guilbault.

Bleau—En cette ville, le 31 juillet, à l'âge de 10 mois, Joseph-David-Alfred, enfant de M. Alfred Bleau.

Genest—A Winnipeg, le 31 juillet, au No. 160½ rue Ross, à l'âge de 18 jours, J. L. O., enfant de M. L. O. Genest, de la Cie du Pacifique.



PROCLAMATION !

Ville de St. Boniface.

AVIS est par le présent donné aux électeurs du Quartier No. 2, de la Municipalité de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'Acte des Municipalités (1886), je requiers leur présence à l'hôtel de ville, dans la dite Ville de Saint-Boniface, le PREMIER JOUR D'AOUT A.D. 1889, entre midi et une heure de l'après-midi, pour mettre en nomination un conseiller devant former le Conseil de la dite Ville.

Donné en l'hôtel de ville, en la Ville de Saint-Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite Ville de Saint-Boniface, ce vingt-deuxième jour de Juillet, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf.

P. F. SOUCY,
Officier-Rapporteur.
2ins 25.7.89

AVIS.

Le soussigné est prêt à recevoir des applications pour placer sur la liste des électeurs pour la Municipalité Rurale de Cartier et de la partie de la division électorale de Cartier, comprise dans la dite municipalité, les noms des personnes en droit d'y être inscrits.

La présente liste sera close le 19ième jour d'août 1889, ou pas moins de six semaines après la première apparition du présent avis dans *Le Manitoba*, publié à Saint-Boniface, Manitoba.

JOSEPH LEMAY,
Greffier
de la Municipalité Rurale de Cartier.
Saint-Norbert, 1er juillet 1889.
4ins 11.7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le present donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de LaBroquerie est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications, afin de d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le 26 août A D. 1889.

LaBroquerie, 25 juin 1889.

F. X. NORMANDEAU,
Greffier de la Municipalité de LaBroquerie.
4in 4.7.89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of LaBroquerie is finally revised and that the undersigned Clerk of said municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 26th August A.D. 1889.

LaBroquerie, 25th June A.D. 1889.

F. X. NORMANDEAU,
Clerk of the Municipality of LaBroquerie.
4in 4 7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation pour 1889 de la Municipalité Rurale de DeSalaberry est finalement révisé, et que le soussigné, greffier de la municipalité, est prêt à recevoir les applications pour faire inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes y ayant droit.

Ces applications seront reçues jusqu'à 2 heures p.m., jeudi, le vingt-deuxième jour d'août A.D. 1889.

L. M. P. NOEL,
Greffier de DeSalaberry.
4i 4.7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné, que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Norbert, pour l'année 1889, est maintenant révisé, et que le soussigné greffier de la dite municipalite est prêt à recevoir des applications pour faire entrer sur la liste des électeurs, le nom de toute personne y ayant droit. La liste sera close le 31ème jour d'août prochain.

Daté à Saint-Norbert, ce 1er juillet A.D. 1889.

G. T. LANDRY,
Greffier.
4ins 11.7.89



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI DE VENDREDI, LE 23 AOUT 1889, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er octobre prochain :

Balgonie et la station du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, ⅛ de mille.

Boscurvis et Moosomin, une fois par semaine, distance calculée, 107 milles.

Bridge Creek et station du chemin de fer, 3 fois par semaine, distance calculée, 3½ milles.

Carssdale et Régina, une fois par semaine, distance calculée, 22 milles.

Clarkleigh et Reaburn, deux fois par semaine, distance calculée, 40 milles.

Fort Francis et Portage-du-Rat, deux fois par mois, distance calculée, 160 milles.

Orrwold et Raven Lake, une fois par semaine, distance calculée, 12 milles.

Parklands et Qu'Appelle, une fois par semaine, distance calculée, 11 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux différents bureaux de poste nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 12 juillet 1889.
3ins.18-7-89



AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Boniface est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite ville est prêt à recevoir des applications, afin de d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le 24 août A.D. 1889.

Daté à l'Hôtel de Ville, dans la ville de Saint-Boniface, ce dixième jour de juillet, A.D. 1889.

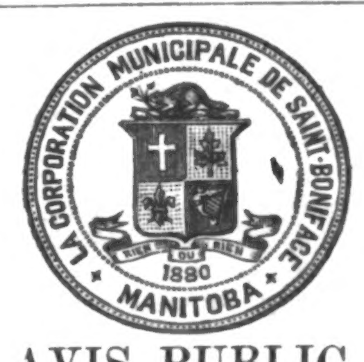
P. FABIEN SOUCY,
Greffier de la ville
4ins.11-7-89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Town of Saint-Boniface is finally revised and that the undersigned Clerk of said Town is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 24th August A.D. 1889.

Dated at the Town Hall, in the Town of Saint-Boniface, this tenth day of July A.D. 1889.

P. FABIEN SOUCY,
Clerk of the Town.
4ins.11-7-89



AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Boniface est maintenant revisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le vingt-quatrième d'août A.D. 1889.

Daté à Saint-Boniface, ce dixième jour de juillet, A.D. 1889.

EDWARD R. LLOYD,
Greffier de la Municipalité de Saint-Boniface.
4ins.11-7-89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of Saint-Boniface is finally revised and that the undersigned Clerk of said Municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 24th of August A.D. 1889.

Dated at Saint-Boniface, this 10th day of July, A D. 1889.

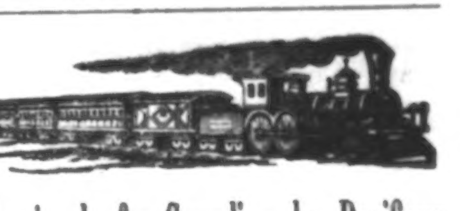
EDWARD R. LLOYD,
Clerk of the Municipality of Saint-Boniface.
4ins.11-7-89



AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET,
Député surintendant général des Affaires Sauvages.
Département des Affaires Sauvages, Ottawa, 11 Mai 1889. 13ins 23.5.89



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS
DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

Stations	Départ.	Arrivée.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24.01	4.55
Ignace	7.20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13.52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3.45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13.24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1.20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8.35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E.
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro †	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 32
11 20	14 27	Morris	11 20	13 35
11 47	15 15	† Rosenfeldt	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar Gretna	10 25	16 55
....	16 32	† Morden	....	11 43
....	18 00	Manitou	....	10 22
....	19 04	Pilot Mound	....	9 12
....	19 15	Crystal City	....	9 05
....	20 05	Cartwright	....	8 17
....	20 24	Holmfield	....	7 54
....	20 48	Killarney	....	7 22
....	21 42	AR Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre. Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

BEURRE CONSERVÉ DANS LA SAUMURE.

Le *Courrier de Shasta* résume de la manière suivante le procédé très simple par lequel les cultivateurs californiens ont conservé d'une année sur l'autre leur beurre le meilleur et le plus riche, celui du mois de mai, de juin et de juillet.

Laver le beurre parfaitement avant de le retirer de la baratte. —Le saler suivant son goût.— Une demi-once par livre est à peu près ce qu'il faut de sel.— Mettre en pains propres et arrondis, de 2 à trois livres chacun, ce qu'on veut conserver.—Envelopper chaque pain d'une enveloppe de mousseline très propre, assez grande pour en faire deux ou trois fois le tour et l'envelopper complètement.—Plonger le beurre dans une saumure aussi forte que possible.—Les vaisseaux de grès sont les meilleurs. Quand les pains sont dans la saumure, on les y maintient en les couvrant de pierres plates très propres. Quand le vaisseau est rempli et le beurre complètement couvert avec la saumure, on y ajoute encore du sel pour assurer la force de la saumure.—On place les vaisseaux bien couverts dans une cave ou un autre endroit frais.

Durant tout l'hiver et même au printemps, le beurre ainsi conservé vaut cent fois mieux que n'importe quel beurre d'hiver.

Les conditions premières et essentielles sont de n'employer qu'un beurre de bonne qualité, d'en extraire soigneusement tout le lait de beurre ou petit lait, et de mettre le beurre dans la saumure le jour même de sa confection.

LE BON ET LE MAUVAIS BEURRE

Le mauvais beurre est ce qui paie le moins sur la ferme. Il n'en coûte pas plus cher de fabriquer du beurre de choix que du mauvais. La différence entre les deux résultats est énorme. Le cultivateur qui vend son beurre 12 centins la livre perd son temps et de l'argent d'avoir des vaches; le bon faiseur de beurre au contraire n'en peut produire assez pour la demande qu'il reçoit, son beurre atteint toujours le plus haut prix; il s'enrichit, alors que le producteur de mauvais beurre s'appauvrit de jour en jour.

LE FOIN EN MEULES.

Il y a deux espèces de meules: les *temporaires* et les *permanentes*.

Les meules temporaires sont celles qu'on élève pour un temps très court, jusqu'à ce que le foin ait fermenté et perdu la plus grande partie de son eau de végétation, que le fanage n'a pu dissiper. Elles sont établies dans la prairie même, dans sa partie la plus élevée et aussi près du chemin que possible, afin de faciliter plus tard le chargement des charrettes. On leur donne ordinairement une forme ronde et quelque peu conique, ayant soin d'y tasser le foin aussi également que possible. On ratelle les parois de la meule pour en faire tomber les brins qui ne tiennent pas.

Les meules permanentes servent à conserver le foin jusqu'à l'époque de sa consommation par le bétail. On les construit ordinairement près des granges. Elles doivent être élevées avec beaucoup de soin, isolées du sol par un bon lit de paille qui les préserve de l'humidité de la terre. Elles sont généralement de forme carrée, oblongue, présentant leur paroi la moins large au nord-est d'où nous viennent les vents pluvieux.

Leur sommet se termine en pointe, le milieu est renflé et la base va en se rétrécissant légèrement.

Si l'on préfère une meule ronde, on la monte contre une forte perche de bois, placée perpendiculairement et fortement fichée en terre, au centre même de l'emplacement. Cette perche doit excéder d'un pied au moins la hauteur de la meule afin qu'à son sommet on puisse attacher la paille qui doit servir de couverture à la meule.

Le foin est mis par couches bien régulières fortement tassé: on peigne la meule avec un rateau, bien plus, on coupe tous les brins qui dépassent, on lui donne une forme régulière, une surface bien égale, afin que l'humidité n'y pénètre pas. On creuse tout autour de la meule un petit fossé destiné à recevoir les eaux pluviales et à les porter au loin, et, pour empêcher l'infiltration de l'eau dans le corps même de la meule, on recouvre cette dernière d'un chapeau de paille, formé par de petites gerbes de paille que l'on pose en recouvrement les unes sur les autres, comme le bardeau de nos toits.

Le foin en meules se conserve très longtemps: il y acquiert de la qualité. Il se tasse tellement que lorsqu'on en a besoin pour la consommation, il devient quelquefois trop long et trop difficile de l'en arracher avec une fourche. On se sert de préférence d'un instrument tranchant appelé *coupe-foin*, qui, en effet, le coupe perpendiculairement d'une manière très uniforme.

En grange ou en meules, le foin diminue, perd de son poids à mesure qu'il vieillit. Il faut bien tenir compte de cette diminution, si l'on ne veut pas être trompé dans ses calculs. Le fourrage vert se réduit au quart de son poids par sa conversion en foin. Le foin lui-même, bien fané, bien sec, subit encore une diminution sensible: ainsi 100 lbs. de foin ne pèsent plus guère que 95 lbs. après un mois, 90 lbs. dans le cours de l'hiver, 80 lbs. dans le cours de l'été suivant. La diminution s'arrête pour ainsi dire à ce dernier chiffre, du moins il n'y a plus de perte assez sensible.

SUJET D'ÉTONNEMENT.

Une chose qui est pour moi un sujet continuel d'étonnement, c'est de voir combien il y a peu de cultivateurs qui reçoivent et lisent des journaux agricoles, comparativement aux autres personnes qui occupent un état quelconque dans la société. Vous ne voyez pas, pour ainsi dire, de médecin, de notaire, d'avocat, de marchand, de mécanicien qui ne reçoive pas un journal spécial au moyen duquel il puisse s'instruire, se perfectionner dans sa profession ou l'état qu'il a embrassé. Seul le cultivateur, pris d'une manière générale, reste en arrière. Est-il assez instruit dans l'art agricole pour se passer de tout renseignement? C'est le contraire qui est vrai, car la science agricole est la plus vaste et la plus difficile à acquérir, et le champ de cette science s'agrandit continuellement; tous les jours on y découvre des horizons nouveaux. Alors, pourquoi cette apathie, cette négligence condamnable à ne pas s'instruire, à ne pas se tenir au courant, par la lecture d'un bon journal agricole, des principaux progrès qui s'opèrent en agriculture?

MOYEN DE FAIRE FORTUNE EN AGRICULTURE.

Il est résumé dans une réponse (on ne peut plus trivialement expressive) que faisait à une grande dame un petit cultivateur à la question sur son procédé pour élever une famille avec un peu de bien qu'il augmentait encore.—"Ha, Madame, lui dit "le sage, c'est que chez nous "personne ne va au cabaret: "tout le monde travaille, et sauf "votre respect, nous faisons tout "sur notre fumier, nous ne perdons rien."

On nous pardonnera la répétition de cette anecdote malséante, mais elle désigne d'une manière si énergique les besoins de l'agriculture pour mener à la fortune: *le travail, l'économie et l'obligation de ne rien perdre*, que nous ne craignons pas de la rappeler. D'ailleurs, on le sait, les plantes si brillantes et si parfumées, ne vivent pas d'aromates.

Municipalite de Montcalm.

AVIS.

Est par les pésentes donné

1o. Que le greffier soussigné de la municipalité de Montcalm est maintenant prêt à recevoir des applications pour placer sur la liste des voteurs les noms des personnes y ayant droit.

2o. Que la liste des voteurs de la dite municipalite sera fermée le 17ème jour du mois d'août, A. D. 1889.

Daté à Saint-Jean-Baptiste, ce 17ème jour de juin, A.D. 1889.

JOSEPH BARIL,
Greffier.

